

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORDON

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 03 avril 2026 / Date d'affichage : 03 avril 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire sortant.

Présents : M. François PARIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme. Claire TRONCHET, M. Thibault PUGNAT, Mme. Françoise MABBOUX, M. Jacques ZIRNHELT, Mme. Sandrine BALMAND, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ, M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) : Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Jacques ZIRNHELT, Mme. Nicole BARRIERA.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (pouvoir donné à Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ).

Secrétaire de séance : M. Raphaël MABBOUX

### Délibération du Conseil Municipal n°2026-042

#### FINANCES

- Espace valléen – Demande de subvention pour l'aménagement des aires ludiques pour la création d'œuvre artistique

Monsieur le Maire expose :

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est engagée dans le contrat de territoire, « Espaces Valléens », avec les financements du Département, la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Ce programme comporte dans sa fiche action n°5B une action en faveur de la création artistique s'inscrivant dans le développement du patrimoine culturel et artistique du territoire du Pays du Mont-Blanc.

Dans le cadre de son projet d'aménagement des aires ludiques, la commune a programmé la création d'œuvres artistiques sculpturales destinées à renforcer l'identité des lieux, permettant de les relier, en s'appuyant selon leur lieu d'implantation sur leur caractéristique principale : Le minéral, l'eau et le bois. Cette action permettra en outre de renforcer le réseau des œuvres d'art in situ dans le Pays du Mont-Blanc.

A ce titre, la demande de subvention de la première phase de cette action s'appuie sur le plan de financement ci-après :

Coût HT Action 5B EV/PMB	Intervention ETAT - Fonds CIMA- FNADT		Intervention DEPARTEMENT 74		AUTOFINANCEMENT Commune de Cordon	
	Taux	Montant subvention	Taux	Montant subvention	Taux	Montant
30 000 €	50%	15 000 €	20%	6 000 €	30%	9 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, son Maire entendu, à l'unanimité des présents,

**EMET** un avis favorable au plan de financement ci-dessus présenté

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de la première phase de l'action 5B - Cordon de l'Espace Valléens auprès des services de l'Etat (jusqu'à hauteur de 15 000 euros), et auprès des services du Département de la Haute-Savoie (jusqu'à hauteur de 6000 euros).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,  
mois et an que dessus.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 20 AVR. 2026

Affiché le : 20 AVR. 2026

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 20 avril 2026

Le Maire



M. François PARIS

Le Secrétaire de Séance,

M. Raphaël MABBOUX